



Avez-vous des questions ou souhaitez-vous des informations supplémentaires?  
Envoyez un courriel au frontdesk à l'adresse suivante [question@mi-is.be](mailto:question@mi-is.be)  
Ou prenez contact avec nous au **02 508 85 86**

A Mesdames les Présidentes  
A Messieurs les Présidents  
des Centres publics d'action sociale

Nos références	date	Annexe(s)
6638		

Objet : création de places supplémentaires en initiative locale d'accueil (ILA)

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois, Fedasil est confronté à une saturation du réseau des structures d'accueil pour demandeurs d'asile.

Dès mon entrée en fonction, je me suis préoccupé de cette problématique. En date du 18 septembre 2009, le gouvernement a marqué son accord pour la création, cette année encore, de 1.200 places supplémentaires. Afin de financer l'ouverture de nouvelles places d'accueil, le Conseil des ministres a décidé d'augmenter le budget 2009 de Fedasil. De même pour le budget 2010.

La manière la plus rapide de créer ces places est de le faire de manière décentralisée. C'est pourquoi, j'invite les CPAS à créer des places supplémentaires en ILA.

Un grand nombre de communes accueillent, à la demande de l'Administration fédérale, des demandeurs d'asile. Les CPAS de ces communes organisent en accord avec Fedasil des initiatives locales d'accueil ILA.

Dans ces ILA, les demandeurs d'asile bénéficient de l'accueil sous forme d'aide matérielle.

Une ILA est la plupart du temps un logement privé meublé doté des équipements indispensables afin que les demandeurs d'asile puissent subvenir à leurs besoins quotidiens. Le CPAS assure l'accompagnement social et médical des résidents.

Quatre bureaux régionaux de Fedasil soutiennent les CPAS qui organisent une ILA. Les collaborateurs assurent une permanence téléphonique et viennent en aide au personnel des CPAS. Il y a deux bureaux régionaux en Wallonie et deux en Flandre. Les coordonnées des points de contacts sont repris en annexe.

La création de places supplémentaires en ILA permet d'une part de garantir une bonne répartition sur l'ensemble du territoire et d'autre part, de couvrir l'entièreté des frais de l'accueil des demandeurs d'asile.

Il est à noter que toutes les places nouvelles seront calculées en diminution du quota déterminé par un éventuel nouveau Plan de Répartition à venir.

Pour de plus amples informations, je vous invite à prendre contact auprès de Fedasil ([www.fedasil](http://www.fedasil)).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire d'Etat à l'intégration sociale,

Signé

Ph. COURARD

<b>Région 1 - Gent</b> Tenderstraat 14 9000 Gent	Nick Vandevenne	09 / 235 48 62
	Gie Van pelt	09 / 235 48 60
	Sandy Zanders	09 / 235 48 61
	Lies Vandenberghe	09 / 235 48 63
<b>Région 2 - Leuven</b> Vital Decosterstraat 46 3000 Leuven	Dirk Sels	016 / 31 48 31
	Guy Aerts	016 / 31 48 32
	Tom Marynissen	016 / 31 48 30
	Jan Dirkx	016 / 31 48 33
	Katleen Van den Perre	016 / 31 48 34
<b>Région 3 - Charleroi</b> avenue Général Michel 1 B 6000 Charleroi	Abraham Moureau	071 / 27 02 90
	Sandra Codega	071 / 27 02 91
	Sophie Thiry	071 / 27 02 93
<b>Région 4 - Liège</b> Boulevard de la Constitution 95 4000 Liège	Sébastien Eugène	04 / 340 20 83
	Raphaëlle Deliège	04 / 340 20 81